

LE MONTANT DE LA COTISATION

Vous avez versé votre cotisation, ou vous souhaitez le faire. C'est notre assemblée générale qui statue sur son montant. Voici à quoi elle sert :

**j'adhère,
je soutiens,
je m'engage !**

VERSER LA COTISATION, C'EST DÉJÀ S'ENGAGER



Pour toutes les familles de l'Enseignement catholique

- cofinancement de projets
- actions avec les partenaires
- rencontres et débats éducatifs
- magazine Famille & Education, apel.fr et toute la communication du mouvement des Apel
- ligne d'écoute et de soutien parental

Dans l'école de mes enfants

- animation de l'établissement (accueil des nouvelles familles, kermesse, marché de Noël, bal, concours de crèches...)
- représentation des parents (conseil de classe, conseil d'établissement, Ogec)

Avec les bénévoles qui accompagnent les parents

- parents correspondants, animateurs BDI Orientation
- correspondants ICF, relations école & monde professionnel, école inclusive

Au soutien des parents élus

- qui assurent le fonctionnement quotidien de l'association
- qui me représentent dans le mouvement avec toutes les Apel
- qui défendent la liberté d'enseignement et le libre choix de l'école auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux

Ce document est extrait du modèle de "powerpoint AG" proposé par l'Apel pour le mouvement. Vous pouvez le retrouver en flashant ce code :

